



## RAPPORT SUCCINCT JUSTIFIANT LE REJET DU PROJET DE LA STATION D'ÉPURATION DE PORTET-SUR-GARONNE

[ader31120@gmail.com](mailto:ader31120@gmail.com)

<http://ader31.comeze.com>

Parc de Montfalcon

4, Chemin de Vigoulet-Auzil

31120 PORTET-SUR-GARONNE

***Rapport destiné à la mise en garde des responsables liés à ce projet et à l'information des publics pénalisés par ce futur désordre écologique.***

### ➤ **Avertissement :**

Ce rapport de synthèse résume les conclusions d'un important document de plus de 150 pages contestant avec une totale objectivité le projet de station d'épuration (STEP) que le Maire de la Commune de PORTET-SUR-GARONNE envisage de mettre en œuvre avec le SIVOM SAGe **en rive droite** du confluent Garonne-Ariège au Lieu-Dit « Las Boulbennes » en limite de la zone classée « *Natura 2000* ».

Ce document, consultable à la demande, est destiné, d'une part, à la mise en garde des responsables institutionnels, politiques et privés sur les graves conséquences de ce projet réellement hasardeux et qui engagerait leurs responsabilités et, d'autre part, à l'information des citoyens et riverains soucieux de soutenir l'action qui se veut déterminante de la part des acteurs responsables de l'ADER (Association de défense des Rives du confluent Garonne-Ariège dont les statuts sont déposés à la Sous-Préfecture de Muret). Ces derniers plaident avec conviction pour deux objectifs:

- **Le rejet de ce projet de STEP « contre nature » afin d'éviter de nombreux risques de nuisance inventoriés et la mise en péril à la fois de ce « poumon vert » très apprécié des toulousains et la valeur de patrimoines historiques avec 3 Châteaux Classés,**
- **L'appel à des solutions alternatives efficaces, moins polluantes et moins onéreuses en procédant au choix d'un autre site ou au raccordement avec la station de la Commune de CUGNAUX.**

Ces deux objectifs corroborent l'avis défavorable déjà officiellement formulé par l'Architecte des Bâtiments de France.

Dans le cas où les responsables de ce projet inacceptable ne prendraient pas conscience des diverses aberrations signalées ci-dessous, **l'ADER a fait appel au Cabinet d'avocats le plus compétent de la région.**

Alertés par le contexte controversé de ce projet, de nombreux soutiens politiques et privés se sont manifestés en faveur des positions défendues par l'ADER.

### ➤ **Pourquoi doit-on rejeter ce projet ?**

S'il est bien évident que l'application de tout Schéma de Cohérence Territoriale s'impose dès lors qu'elle vise dans un cadre de référence à une logique de Développement Durable (Projet d'Aménagement et de Développement Durable : PADD), pour les Politiques Publiques en matière d'Urbanisme, d'Habitat, de Développement Economique et Commercial, d'Emploi, de Mobilité, ou encore d'Environnement lié à la reconquête de « la Biodiversité, de la Nature et des Paysages ».

Si cette logique vise aussi à offrir à la Grande Agglomération Toulousaine la possibilité d'accueillir dans de bonnes conditions, les 300.000 nouveaux habitants prévus d'ici 2030, tout en préservant la Qualité de vie de son Territoire, le choix du site pour l'implantation d'une nouvelle STEP ne peut donc pas s'improviser.

Or, la recherche documentaire et la lecture des articles de presse nous permettent de signaler :

❖ que ce projet, initialement prévu « hors SICOVAL » en rive gauche, avait fait l'objet en 2011 d'un débat public pour contester son implantation en rive droite au regard de nombreuses réserves émises.

❖ que divers comptes rendus de réunions municipales émis par les Mairies de LACROIX-FALGARDE, de PINSAGUEL, de PORTET-SUR-GARONNE et de VIEILLE-TOULOUSE, témoignent de nombreuses divergences, et pour le moins d'absence d'unanimité,

❖ que de nombreuses manifestations « couvertes » par la presse et les 10.000 premières signatures recueillies à la pétition du site Web « *Mes Opinions.com* », démontrent l'impopularité de ce projet « technocratique »,

❖ qu'un défaut de consultation et de concertation pour justifier le choix de cette STEP ou toute autre STEP, est régulièrement rapporté par la presse.

### **Pourquoi ce projet est-il hasardeux ? :**

Des arguments démontrent que ce projet est réellement hasardeux car il présente des risques incontestables sur les plans suivants :

- **Destruction du Paysage naturel,**
- **Pollution aérienne et olfactive,**
- **Destruction des équilibres naturels avec la biodiversité,**
- **Désordres géologiques,**
- **Désordres écologiques,**
- **Réduction de la sécurité routière,**
- **Dévaluation des patrimoines historiques.**

A cet ensemble de risques, il conviendrait d'ajouter les aspects suivants :

- Les conséquences prévisibles et non expertisées des travaux prévus sous le lit de la Garonne,
- La circulation inadaptée aux engins d'exploitation de la STEP sur une voirie trop étroite et interdite aux camions de plus de 3,5 T transportant des matières dangereuses,
- La contradiction du Conseil Départemental de la Haute-Garonne validant le certificat d'urbanisme de cette STEP en passant outre aux réserves défavorables émises par son service gestionnaire de la voie départementale pour la route de LACROIX-FALGARDE. Ce service a bien mis en évidence les risques pour la sécurité des usagers de cette voie publique connue pour les accidents de la circulation avec de nombreuses victimes dont plusieurs blessés et un décès. L'ADER a pris soin d'alerter le Président de cette institution par LR/AR en date du 25 juillet 2017 sur l'incompréhension de cette validation. En outre, l'espace entièrement clos de cette STEP contribuera à une recrudescence de l'empiètement de la faune sur la voirie source de nombreux sinistres.

\* Les conséquences sanitaires de rejets de micropolluants et molécules pharmaceutiques issus de la STEP dans la rivière Cossignol et donc dans le confluent Garonne-Ariège en amont des captages en eau potable de l'agglomération toulousaine. Ces conséquences risquent encore de s'aggraver du fait de la réduction des débits des fleuves due au réchauffement climatique et au vieillissement des populations (pour plus de compréhension voir le plan en page 4),

▪ L'absence de prise en considération des risques de déstabilisation des contreforts boisés, notamment, les aléas des glissements de terrain avérés,

▪ L'incertitude des premières prévisions financières pour ce lourd projet qui réservera des surprises de surcoûts,

▪ L'avis défavorable des Architectes des Bâtiments de France préconisant formellement le choix d'un autre site.

### ➤ Appel au bon sens

L'ASSOCIATION DE DEFENSE DES RIVES DU CONFLUENT GARONNE-ARIEGE (ADER), lance un appel au service du bon sens afin que tous les responsables en charge de ce projet puissent enfin reconnaître et accepter :

- ❖ la prise de conscience citoyenne des inconvénients majeurs de mener ce projet controversé et « contre nature » d'une station d'épuration dans cette trop rare zone verte, enserrée dans le Patrimoine Toulousain sur la rive droite du confluent Garonne-Ariège,
- ❖ la pertinence socio-économique d'une solution alternative s'appuyant principalement sur un doublement de la station d'épuration de CUGNAUX, qui présente notamment l'avantage d'effectuer des rejets dans la Garonne en aval des captages en eau pour TOULOUSE de Clerfont et Pech David. En outre, elle est nettement plus économique tant en investissement qu'en exploitation que ce projet de STEP à PORTET-SUR-GARONNE ;
- ❖ l'intérêt pour les générations actuelles et futures à préserver cette zone verte protégée indispensable à la qualité de vie, en :
  - mettant fin à ce projet contesté de STEP
  - recherchant des procédés innovants et moins onéreux actions de recherches innovantes et moins onéreuses grâce notamment à des solutions alternatives de traitement des effluents.

En s'inspirant d'une célèbre citation de Jean Jaurès : « **Le courage, c'est de chercher la vérité et de la dire...** », ADER s'est donné pour mission de répondre à cet objectif de vérité et de transparence afin que l'irréparable ne puisse se produire !

*Le Président et les Membres de l'ADER*



**PAREXGROUP SA**

Dossier de demande d'autorisation à titre de  
régularisation d'une unité de production  
à Portet-sur-Garonne (31)

## Contexte hydrographique

**ST. CAPTAGE  
PECH DAVID**

**REJET DE LA  
SAUDRUNE EN  
AVAL DES 3  
CAPTAGES**

**ST. ÉPUR.  
DE CUGNAUX  
A AGRANDIR**

**ST. CAPTAGE  
VIEILLE  
TOULOUSE**

**ST. CAPTAGE  
CLAIRFONT**

**ST. ÉPUR.  
DU BAC  
EXISTANTE**

**REJET  
PROJET  
SETP**

**PROJET  
ST. ÉPUR,  
CONTESTÉ**

**PROPOSITION ALTERNATIVE  
REJET EN AVAL DES CAPTAGES  
DE LA VILLE DE TOULOUSE**

(23/03/2018)

